



Secrétariat général de
la Communauté du Pacifique

Hina

Les femmes et la pêche

Numéro 2 - Juin 1998

BULLETIN D'INFORMATION



Coordonnatrice : Aliti Vunisea, c/o Faculté de géographie, Université du Pacifique Sud, P. O. Box 1168, Suva (Fidji). Fax : +679 301487; mél.: <VUNISEA_A@usp.ac.fj>. **Réalisation :** Section Information, division des Ressources marines, CPS, B.P. D 5, 98848 Nouméa Cedex (Nouvelle-Calédonie). Fax : +687 263818; mél. : <cfpinfo@spc.org.nc>. **Imprimé avec le concours financier du gouvernement néo-zélandais.**

Le mot de la coordinatrice

Nous avons le plaisir de vous présenter le deuxième numéro du bulletin de notre réseau de spécialistes sur les femmes et la pêche, qui montre que le rôle des femmes dans le secteur des pêches, comme dans toutes les activités de développement, prend de plus en plus d'importance; la lecture du sommaire, qui fait la part belle à la participation directe des femmes à l'essor de ce secteur, ne laisse aucun doute à ce sujet. Les brefs articles sur le rôle des femmes dans le secteur des pêches en Inde et au Canada en témoignent, de même que la prise en compte des rôles spécifiques des hommes et des femmes lors d'un stage de formation et de sensibilisation à l'importance des ressources marines dans la région.

Aux pages 17 à 20, sont reproduits des extraits de communications présentées sur la situation au Canada et en Inde lors d'une conférence internationale organisée en 1995 en Afrique de l'Ouest, au Sénégal, par le collectif international de mobilisation en faveur des pêcheurs. Ces deux exemples montrent qu'on peut adopter une démarche globale en intégrant des groupes de femmes à des organisations de pêcheurs, de façon à ce que leurs intérêts spécifiques ne soient pas traités isolément, mais dans un cadre plus vaste rassemblant la communauté des pêcheurs toute entière. Ils sont applicables dans le Pacifique et dans d'autres pays en développement où, dans la pratique, les femmes et les hommes se livrent à des activités de pêche complémentaires. Tout en conservant des comportements traditionnels, les hommes et les femmes s'entraident pour mener à bien des activités semi-commerciales comme celles de la pêche artisanale ou semi-vivrière.

La contribution des femmes au secteur de la pêche n'a été que rarement mentionnée dans les exposés nationaux présentés au stage régional de sensibilisation à l'importance des ressources marines. S'il est possible d'attribuer en partie cet oubli au fait que les stagiaires étaient en grande majorité des hommes, on peut penser aussi qu'il correspond bien au statut actuellement accordé aux femmes dans le secteur des pêches dans la région. L'active partici-

Sommaire

Nouvelles de la section
Promotion du rôle des femmes
dans le secteur des pêches
par P. Tuara p. 3

La prise en compte du rôle des
femmes dans le cadre de l'atelier
de sensibilisation à l'importance
des ressources marines
par A. Vunisea p. 7

Les femmes des Tonga
apprennent les techniques
de traitement du poisson
par S. Ngahe p. 8

Le rôle des femmes dans la société
samoane : le pacte sacré
par T. Shon p. 9

Une histoire de vers
à l'odeur controversée
par K. Passfield p. 15

Les membres du réseau
"Femmes et pêche" axent
leur action sur une bonne gestion
des ressources marines
par P. Teakel p. 16

Nouvelles d'ailleurs p. 17



pation des femmes océaniques aux activités de pêche n'a, en effet, jamais été dûment et officiellement reconnue et tout reste à faire à cet égard. À une époque où on donne de plus en plus d'importance à la participation locale aux processus d'évaluation et de planification du développement, il est essentiel d'associer les femmes à une démarche qui se fonde sur la mobilisation de toute la communauté.

Il faut noter, en outre, que la pêche artisanale, plus respectueuse de l'environnement, semble-t-il, que la pêche industrielle, est essentiellement fondée sur des structures familiales et, pour survivre, dépend dans une large mesure de la participation et du soutien des femmes. Au nombre des tâches accomplies par les femmes figurent la transformation, la conservation et la distribution ou la commercialisation du produit de la pêche. Il s'ensuit que les femmes qui, en fin de compte, sont chargées des opérations de traitement et de commercialisation doivent participer à toute initiative ou à tout projet de mise en valeur de ces produits.

Vous trouverez au sommaire de ce numéro les articles suivants :

Tout d'abord, un article sur le projet de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches, suivi d'un aperçu de l'évolution de la situation dans la région à cet égard, avec une brève présentation des travaux du stage régional de sensibilisation à

l'importance des ressources marines, dont les participants ont été invités à se pencher sur les rôles spécifiques des hommes et des femmes. Les deux articles qui suivent portent respectivement sur un bref compte rendu des activités du réseau sur les femmes et la pêche et sur un rapport concernant des techniques de traitement du poisson auxquelles ont été formées avec succès les femmes des Tonga. Pour clore cette section relative à la région, Kelvin Passfield nous raconte une histoire de vers à l'odeur particulièrement forte en provenance de l'île de Nanumea dans l'archipel des Tuvalu.

Dans la section "Nouvelles d'ailleurs", deux articles décrivent le rôle des femmes dans le secteur des pêches au Canada et en Inde. On constate ainsi que, en dépit des différences qui existent entre le Nord et le Sud, en termes de développement, de superficie des pays et de population, la réalité des situations auxquelles les femmes sont confrontées est sensiblement la même.

Quelle que soit la tâche qu'elles assument dans le secteur des pêches, les femmes sont toujours moins rémunérées et leur contribution à l'économie moins reconnue que celle des hommes. Tous ces articles rendent compte des efforts réalisés par les femmes pour tenter de faire reconnaître leur travail.

Aliti Vunisea



Projet de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches



Nouvelles de la section Promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches

par Patricia Tuara

Chargée de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches à la CPS

Quels sont les services proposés par la section aux femmes qui travaillent dans le secteur des pêches ?

Comme c'est le cas pour tous les autres services de la CPS, le programme de travail de la section chargée de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches est déterminé en fonction des besoins des États et territoires membres, qui doivent adresser spécifiquement une requête à la CPS pour bénéficier d'une aide.

Compte tenu des demandes présentées, la section assure les quatre services suivants :

1. Information :

Fournir des informations sur les activités des femmes dans le secteur des pêches. Les données sont communiquées ponctuellement, en réponse aux demandes présentées, ou officiellement, dans les pages de ce bulletin. Des supports didactiques ont aussi été élaborés : une vidéocassette (L'artisanat du coquillage : une activité rémunératrice) et deux manuels de formation qui seront bientôt disponibles en français, l'un sur la création de petites entreprises et l'autre sur les méthodes de conservation des produits de la mer.

2. Recherche :

Collecter des données sur les activités des femmes dans le secteur des pêches; préparer des rapports d'évaluation sur la situation des pays dans ce domaine.

3. Formation :

Organiser et conduire des ateliers et stages de formation dans les différents pays.

4. Aide aux projets d'activités rémunératrices :

Promouvoir et soutenir de petits projets générateurs de revenus.

Comment recevoir une aide de la section ?

La section est dotée d'un réseau de correspondants nationaux relevant d'organisations gouvernementales et non gouvernementales qui œuvrent dans le secteur des pêches ou de la promotion de la condition féminine. Dans votre pays, vous pouvez donc vous adresser au bureau de la condition féminine, au Conseil national des femmes ou à la direction des pêches. Vous pouvez établir un contact préliminaire avec la CPS à titre non officiel en vous adressant directement à la chargée de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches. Cependant, toute demande officielle d'aide doit être visée par le correspondant officiel de la CPS dans votre pays, c'est-à-dire le ministère des Affaires étrangères ou le haut-commissariat (dans la plupart des cas) et adressée au directeur général de la CPS à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur général
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
B.P. D5
98848 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 262000; Télécopie : +687 263818

Informer sur les activités des femmes dans le secteur des pêches

Dans le cadre des services qu'elle assure aux membres de la CPS, la section Promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches prépare des rapports d'évaluation sur la participation des femmes aux activités de pêche dans les pays océaniques. Les études conduites dans les pays permettent d'inventorier les activités spécifiques des femmes dans le secteur des pêches, de cerner les domaines dans lesquels elles ont besoin d'aide, d'identifier les services auxquels elles ont accès à l'échelle nationale (structures gouvernementales et organisations non gouvernementales) et de collecter les données nécessaires pour déterminer le type d'assistance que peut leur fournir la section.

En 1997, la chargée de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches s'est rendue aux Îles Marshall et à Nauru pour recueillir les informations nécessaires à l'élaboration des rapports d'évaluation. Des extraits des deux rapports sont présentés ci-après.

Évaluation du rôle des femmes dans le secteur des pêches à Nauru

Activités de collecte de produits de la mer des femmes de Nauru

“ . . . Les femmes se rendent sur le platier à marée basse et y attrapent des poulpes à la main ou en se servant de bâtons et de crochets métalliques pour les sortir de leurs trous; elles capturent aussi des anguilles au moyen de nasses, et des bigorneaux à la main. Ces activités de ramassage se déroulent de jour lorsque la marée est très basse.

De nuit, elles capturent aussi, outre les espèces qui viennent d'être mentionnées, des crabes et des langoustes (en saison) ou des poissons bloqués dans des creux du récif par la marée descendante et se servent de cannes pour fouiller dans les trous les plus profonds. Elles utilisent parfois de l'eau de Javel pour paralyser les poissons de façon à les attraper plus facilement. Les stocks d'oursins et d'holothuries sont abondants mais peu exploités car les habitants de Nauru n'en consomment guère.



Même si la pratique en est peu courante, quelques femmes pêchent au filet à Nauru.

À marée haute, les femmes pêchent à la ligne depuis la plage, avec ou sans canne (cette dernière méthode étant surtout utilisée de nuit).

Différentes techniques et différents filets sont utilisés pour piéger le poisson en fonction des endroits. Parfois, les femmes se regroupent pour poser de longs filets le long de la côte. Bien que cette méthode ne soit pas répandue, une femme de Nauru se sert d'un épervier qu'elle lance à la verticale dans le port, ou à l'horizontale sur le platier.

Les femmes ont aussi recours à des filets et à des épuisettes pour capturer les poissons qui se rassemblent près des DCP traditionnels en pierres. Un filet est posé autour d'une pile de pierres; celles-ci sont enlevées une à une et les poissons qui s'y trouvaient cachés sont attrapés à l'épuisette.

Il est rare que les femmes embarquent à bord de bateaux pour aller pêcher au-delà du récif. Lorsqu'elles le font, elles accompagnent en général des équipages masculins. Il arrive aussi que les femmes plongent pour attraper des bigorneaux, mais ce n'est pas courant."



Les pièges à anguilles actuellement fabriqués à Nauru sont en fil de fer et en acier; dans le passé, ils étaient en bambou.



Les femmes se rendent sur le platier à marée basse et y attrapent des poulpes à la main ou en se servant de bâtons et de crochets métalliques pour les sortir de leurs trous



Évaluation du rôle des femmes dans le secteur des pêches aux Îles Marshall

Activités de pêche des femmes de l'île d'Arno Arno

“... Les femmes d'Arno Arno ramassent des crustacés, des crabes, des bénéitiers et des trocas, essentiellement à des fins de consommation familiale. Les feux ouverts étant le plus communément utilisés sur l'île, les méthodes de cuisson des fruits de mer sont assez rudimentaires : le produit peut être cuit à l'eau bouillante (parfois dans le lait de coco), frit ou grillé (au barbecue). Les femmes utilisent la méthode traditionnelle, qui consiste à envelopper le poisson et les autres aliments à faire cuire dans des feuilles et à constituer des paquets qui sont déposés dans un trou creusé dans le sol puis recouverts de pierres chaudes. Les autres techniques de transformation des produits de la mer en usage sur l'île incluent le salage, le séchage et le fumage du poisson et la confection d'objets d'artisanat à partir des coquillages. Lorsqu'elles commercialisent leurs pro-

duits, les femmes vendent ceux qu'elles ont transformés (poisson salé, séché ou fumé) localement par l'intermédiaire de leurs maris ou sur l'île principale de Majuro. Les objets d'artisanat qu'elles confectionnent à partir de coquillages sont écoulés dans des boutiques de Majuro. Aucun projet n'est financé par le gouvernement dans le secteur des pêches pour les femmes d'Arno Arno...”

Les rapports d'évaluation pour Nauru et les Îles Marshall devraient être publiés début 1998. Pour assurer le suivi, il est prévu d'organiser des stages locaux et de soutenir des projets susceptibles de créer des activités rémunératrices. À Nauru, la section financera la réalisation d'une vidéocassette et d'une brochure sur les techniques de pêche des femmes du pays.

La section a été sollicitée par Tuvalu et Niue qui souhaitent que soit réalisée une étude sur les activités des femmes dans le secteur des pêches.



Une jeune fille des Îles Marshall vend des morceaux de poulpes, conservés en bouteille, dans du vinaigre, et épicés avec des piments.

Nouvelles de la région



La prise en compte du rôle des femmes dans le cadre de l'atelier de sensibilisation à l'importance des ressources marines

Programme de formation en groupe pour des participants de la région,
12 - 15 août 1997, Université du Pacifique Sud (USP), Suva

par Aliti Vunisea, coordinatrice

Organisé et financé par l'Institut international de l'océan (Halifax, Canada) et le programme d'études océanographiques de l'USP, cet atelier visait à former les formateurs chargés de sensibiliser la population à l'importance des ressources marines. Le rôle des femmes dans le secteur des pêches était l'un des principaux points de l'ordre du jour, et les débats ont montré qu'il n'était ni suffisamment pris en compte ni effectivement reconnu.

Les participants qui, pour la plupart étaient des hommes, ont reconnu qu'il était utile de débattre de cette question et manifesté clairement leur intention, lorsqu'ils seraient de retour dans leurs pays respectifs, d'assurer un suivi et de faire valoir l'importance qu'il convient d'accorder à la participation des femmes aux activités de pêche. Ces réactions permettent de penser qu'il suffit de sensibiliser les hommes à l'immense contribution qu'elles apportent à l'alimentation des ménages et à la production des entreprises commerciales pour qu'ils soient tout disposés à promouvoir les intérêts des femmes dans ce secteur.

Ci-après, à titre d'exemple, figurent des extraits des exposés présentés par certains participants :

Palau

Traditionnellement, Palau est une société de type matriarcal. Aujourd'hui, on constate toutefois que le Congrès national est dominé par les hommes. Les femmes sont peu nombreuses dans les milieux d'affaires et sont insuffisamment représentées aux niveaux hiérarchiques les plus élevés de l'administration nationale. Les décisions relatives à la gestion

et à l'utilisation des ressources naturelles continuent en grande partie d'être prises par les hommes. Des associations de femmes sont cependant en place et une conférence des femmes de Palau est organisée chaque année.

Tonga

Le rôle des femmes dans ce secteur n'a pas été directement évoqué même si la pêche est depuis toujours une importante activité de subsistance, les ressources marines des platiers et lagons des îles de l'archipel constituant une source de protéines pour la population locale. Toutefois, dans une communication portant sur l'attitude de la population de Vava'u à l'égard de ses ressources marines, il a été fait mention de la pêche pratiquée, depuis des temps immémoriaux, par les femmes pendant la journée et de leur rôle quasiment inchangé dans ce domaine. Il y a aussi été relevé que leurs activités s'étaient diversifiées au contact des femmes expatriées aux Tonga. Une entreprise de plongée montée par une femme était jusqu'à une date récente complètement gérée et exploitée par des femmes. Le développement a créé des emplois pour les hommes comme pour les femmes. Cependant, pour la plus grande partie de la population, la vie à Vava'u n'a pas changé.

Îles Cook

Les hommes de Ravakai pêchent depuis toujours dans les parties les plus profondes du lagon, du littoral et sur les tombants externes du récif tandis que les femmes et les enfants pêchent à pied dans les parties les moins profondes du lagon et du littoral ou dans

les mangroves. Cette situation n'a guère varié au fil des ans même si on peut souvent voir les hommes pêcher au filet dans le lagon ou chercher les poulpes et les langoustes sur le récif.

Îles Salomon

Aucune discrimination n'est exercée dans le secteur des pêches à l'égard de l'un ou l'autre sexe, les hommes et les femmes étant considérés comme les gardiens des ressources marines dans leur intérêt commun. Les femmes participent de plus en plus aux activités de pêche et la première femme, aux Îles Salomon, à s'inscrire à l'École de formation aux métiers de la mer (*School of Marine and Fisheries Studies*) vient récemment d'y être formée comme aspirant marin-pêcheur.

Samoa

La protection de l'environnement marin a toujours été au centre des préoccupations d'une grande partie de la population mais l'essentiel du pouvoir de déci-

sion est détenu par les hommes auxquels a toujours été conférée la plus grande autorité tant dans l'administration que dans le système d'organisation traditionnel des villages au Samoa. Quoique la plupart des décisions soient prises par les hommes, les femmes s'organisent et mettent activement et systématiquement en œuvre toute une série d'activités et de projets. Certaines sont titulaires d'un certificat de plongée sous-marine et d'autres, encouragées par les actions de promotion qui ne cessent d'être menées à cet égard, participent à de nombreuses activités de protection des ressources marines et deviennent parties prenantes au processus de décision.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

La question n'a pas été abordée pour la simple raison que la contribution des femmes est considérée comme insignifiante.

Les femmes des Tonga apprennent les techniques de traitement du poisson

par *Silika Ngahe*, agent technique des pêches des Tonga, en détachement à la CPS comme *auxiliaire-stagiaire* (information et formation halieutiques)

Suite à une demande présentée par le secrétaire d'État aux pêches des Tonga en 1997 lors d'une mission conjointe de l'UNIFEM et du PNUD, des dispositions ont été prises pour organiser, avec l'aide du service des pêches de Fidji, un stage destiné aux femmes des Tonga (Vava'u, Ha'apai et Tongatapu).

Le stage a eu lieu du 26 au 30 janvier 1998 et a rassemblé quatorze personnes (douze femmes et deux hommes) dont huit avaient été sélectionnées par le ministère des pêches et six par la section chargée de la promotion de la condition féminine (Bureau du Premier ministre) et l'association Longafonua-a'-Fefine. Trois stagiaires étaient originaires de l'île de Ha'apai, deux de Vava'u et neuf de Tongatapu; quatre d'entre eux travaillaient au service de vulgarisation des pêches, quatre dans le secteur privé et six représentaient leur communauté villageoise. Le rôle joué par chacun des candidats retenus au sein de sa communauté a été déterminant dans le choix des participants au stage qui avaient pour tâche, à leur retour, de former d'autres personnes intéressées par la technologie du fumage du poisson.

Organisé et financé par le PNUD en collaboration avec le ministère des Pêches et la section chargée de la condition féminine (Bureau du Premier ministre), le

stage, fondé sur la participation, comportait aussi des exposés didactiques accompagnés de projections de matériel audiovisuel. La construction du fumoir a constitué la première expérience pratique pour les stagiaires. La plupart des séances de travaux pratiques se sont déroulées en petits groupes de sorte que chaque stagiaire a eu la possibilité de peser et nettoyer le poisson, de l'écailler, de le vider et de lever les filets. Un petit exercice écrit portant sur le calcul du taux d'amortissement et le rendement du produit final leur a aussi été proposé en cours de stage.

À l'occasion de son allocution de clôture, le secrétaire d'État aux pêches a souligné le rôle important des femmes dans la vie économique du pays. Il a émis le vœu qu'une suite soit apportée à ces modestes débuts et une contribution positive ainsi apportée à l'économie générale. Il a aussi espéré que les relations de travail et de collaboration se resserreraient encore avec les autres pays de la région.

Il a conclu en adressant de vifs remerciements, *malo 'aupito*, au ministère des Pêches des Tonga, aux autorités nationales pour leur accueil, au service des pêches de Fidji pour l'assistance technique fournie et au PNUD pour le financement qui a permis d'organiser ce stage si profitable pour tous.

Le rôle des femmes dans la société samoane : le pacte sacré

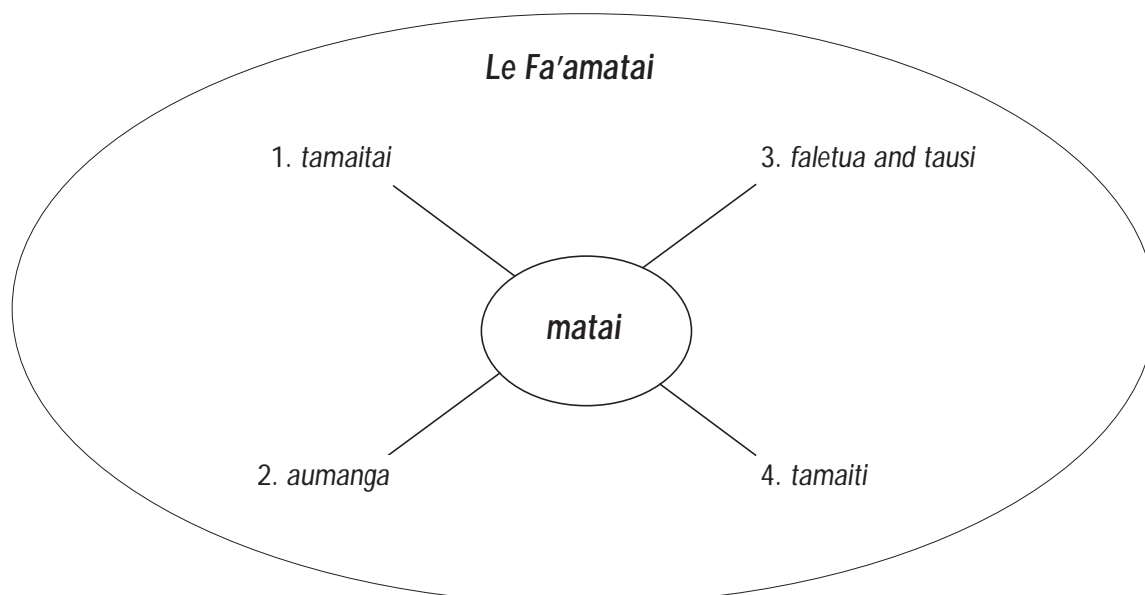
Extrait d'une étude consacrée aux femmes et au développement de la pêche en zone rurale (*Women and Rural Fisheries Development: A Case Study of Auala-Savaii*) par Tasha Shon. Conclusions d'un projet de recherche réalisé dans le cadre de la mission GE304 sur "la gestion et la conservation des ressources" (*Resource Management and Conservation*) en 1997.

Pour mieux comprendre les perspectives de développement offertes par la contribution des femmes au secteur des pêches au Samoa, il est indispensable de connaître les droits des femmes samoanes en matière foncière, l'organisation de la société samoane et la position occupée par les femmes au sein du *fa'amatai* (voir schéma ci-après) puisque la propriété de la plus grande partie des terres continue d'être régie par la coutume. Les archives du service du cadastre du Samoa-Occidental font apparaître que les terres coutumières représentent 81 pour cent, soit 229 500 hectares, de toutes les terres du Samoa-Occidental et que les terres en propriété libre (sujet que j'évoquerai brièvement à la fin de cette étude) ne recouvrent qu'environ quatre pour cent, soit 11 100 hectares, de la surface totale. Je n'aborderai pas la question relative au reste des terres dont environ quatre pour cent, soit 12 000 hectares, et 11 pour cent, soit 31 400 hectares de terre domaniale, relèvent respectivement de la WSTEC (Western Samoa Trust Estate) et des pouvoirs publics.

Au cœur du *fa'amatai*, se situe le *matai* (littéralement, le titre foncier lui-même), autrement dit le titulaire du droit à la terre qui est aussi le chef de l'*aiga* ou famille élargie, dépositaire, gardien et protecteur de toutes les terres *aiga*. Le *matai* peut être un homme ou

une femme. Tous les villages du Samoa-Occidental sont organisés selon une structure sociale que l'on a pu comparer à une "roue sociométrique" dont le centre est le *matai* ou groupe de *matai* mais dont les premier et troisième rayons (voir le schéma ci-après) correspondent à des droits détenus spécifiquement par des femmes.

Le premier rayon de la roue représente les *tamaitai* ou filles du groupe du *matai*. Elles forment le groupe privilégié entre tous au sein de la famille élargie et du village et sont connues sous la dénomination de *feagaiga*. Héritières du titre de *matai*, elles ont droit, à égalité avec les héritiers mâles, à l'utilisation des terres familiales ou coutumières dont le *matai* est le gardien. Le labour et la culture des terres ne sont pas considérés comme relevant de la responsabilité des filles du *matai*, les *tamaitai*, qui auront cependant automatiquement accès à ces terres si elles se marient et décident d'y vivre avec leur mari et leur famille et de les cultiver pour en tirer leur subsistance. Si une *tamaitai* est partie vivre dans la famille de son mari après son mariage et qu'elle divorce ou qu'elle devient veuve, elle pourra revenir vivre auprès des siens car elle conserve l'accès à sa terre *aiga* et la permission de construire une maison et de cultiver la terre pour assurer sa subsistance.



Le troisième rayon de la roue est constitué par les *faletua* et *tausí* qui sont les femmes du groupe des *matai*, autrement dit des chefs ou orateurs. Le statut accordé à ces femmes au sein du groupe dépend de celui de leurs maris. Comme il est de tradition de décourager les mariages entre familles d'un même village, les *faletua* et *tausí* sont toujours des "étrangères" ou *fafine nofotane*, c'est-à-dire, littéralement, les "femmes des hommes". Les *faletua* et *tausí* sont les *tamaitai* d'autres villages et d'autres familles élargies qui deviennent donc les belles-familles dans les villages dont leurs filles ont épousé les chefs et les orateurs.

Officiellement, les *faletua* et *tausí* n'ont, dans le village de leurs maris, d'autre droit sur la terre que celui de pouvoir l'utiliser pendant la durée de leur mariage. Leur influence en matière foncière ne s'exerce qu'à travers celle qu'elles peuvent avoir personnellement sur leurs maris, les *matai*.

Le deuxième rayon de la roue, les *aumanga*, sont les fils sans titres du groupe du *matai*. Leurs femmes, comme les femmes des *matai*, n'ont aucun droit sur la terre mais constituent un soutien essentiel à l'exécution des fonctions dont leurs époux sont chargés. Les *aumanga* sont les laboureurs et les cultivateurs de la société samoane et ont aussi pour tâche de préparer et cuisiner les aliments et de servir les plats qui seront offerts en particulier à l'occasion des fêtes et cérémonies officielles.

Les droits conférés aux femmes samoanes en matière foncière apparaissent relativement simples. Elles ne sont chargées ni de labourer la terre ni de la cultiver pour la communauté. Leurs activités de plantation se limitent aux plantes servant à fabriquer des objets tels que les nattes fines et le *siapo* (ou lama) et aux herbes et plantes médicinales. Lorsqu'elles sont *feagaiga*, les femmes exercent encore moins d'activité manuelle et ne touchent pas aux travaux de la terre.

Traditionnellement, la femme samoane ne travaille pas la terre et n'a droit qu'à la terre *aiga* de sa famille ou à l'utilisation de la terre *aiga* de son mari. Comme l'illustre succinctement le schéma représentant le *fa'amatai*, une *tamaitai* est aussi, en tant qu'héritière du titre *matai*, l'héritière d'une terre *aiga* détenue par le *matai*.

Si une *tamaitai* est choisie pour être *matai* (ou détentrice du titre) par la famille élargie, elle devient responsable de la bonne administration du patrimoine foncier et de la juste répartition des parcelles entre les héritiers qui veulent ou souhaitent cultiver la terre. Elle a le devoir, comme tout *matai*, qu'il soit homme ou femme, de protéger la terre et le statut attaché au titre dont elle a été investie car un *matai* n'est ni homme ni femme mais simplement le dépositaire du patrimoine *aiga* et de la terre *aiga*.

Chaque famille élargie s'articule autour d'un titre *matai* principal et de titres *matai* de rang inférieur, ces derniers étant au service du premier et du village ou du district. Peu importe le nombre de titres *matai* de rang inférieur au sein d'une même famille, seul le détenteur (ou la détentrice) du titre *matai* principal est le chef de l'*aiga* (ou famille élargie), investi des responsabilités ainsi que des honneurs et privilèges découlant de son statut. C'est peut-être la raison pour laquelle une *tamaitai* ne brigue en général pas le titre de *matai*, ni à fortiori celui de principal *matai*.

Le nombre de femmes détentrices d'un titre *matai* est en augmentation depuis une quinzaine d'années mais cet accroissement est la conséquence directe de l'adoption du système *papalagi* (étranger) d'attribution des tâches par scrutin. La plus grande partie des femmes *matai* désignées par le système du scrutin sont de rang *matai* inférieur ou ne sont *matai* que de nom. Entre deux élections générales, ces femmes retrouvent leur statut ordinaire de *tamaitai* ou de *faletua* ou *tausí*.

À titre d'exemple, le village de Lopa dans le district d'A'ana compte environ 350 *matai* dûment inscrits dont moins de 20 sont des femmes, deux d'entre elles seulement détenant un titre principal de *matai*. L'une de ces deux femmes détentrices d'un titre principal de *matai* vit à Apia et n'exerce plus de fonctions politiques ou sociales au village (elle voulait être investie du titre de *matai* pour se porter candidate au Parlement).

Précédée par un homme dans ces mêmes fonctions, l'autre détentrice du titre principal de *matai* a accepté toutes les responsabilités découlant de son statut. Chef de son *aiga*, elle l'est aussi d'un sous-groupe d'une *aiga* relevant du *matai* ayant le rang hiérarchique le plus élevé du village. Elle n'a pas apporté de changement à la répartition des terres *aiga* qu'elle ne cultive pas non plus mais elle a aidé financièrement l'une des *matagali* de rang inférieur de son *aiga* à établir une porcherie sur une partie des terres de la famille. Elle vit à Apia sur une terre libre qu'elle a achetée avec son mari mais possède également une maison au village sur le site traditionnellement réservé à celui qui détient le titre *matai* dont elle est investie aujourd'hui. Le nom du site sur lequel se trouve la maison est utilisé pour distinguer cette branche du titre *matai* ayant le rang hiérarchique le plus élevé du village de Lopa des deux autres branches qui relèvent du même titre. C'est aussi le nom par lequel se désignent les héritiers du titre.

Six autres femmes détiennent un titre de *matai* au sein de la famille élargie de cette même *matai*, mais à un rang inférieur, le titre leur ayant été dévolu par simple scrutin. Les femmes ayant ce statut font habituellement partie du groupe des *tamaitai* du village ou, comme c'est le cas de l'une d'entre elles, des *faletua* et

tausí. Elles n'ont d'autres droits sur la terre que ceux qui leur sont dévolus en tant qu'héritières du titre *matai* détenu à présent par l'une de leurs parentes.

Dans le village de Lala, sur l'île de Savaii, une variante intéressante de la relation traditionnelle existant entre les hommes et les femmes se produit dans les cas où les hommes, considérés comme des femmes, peuvent alors hériter des terres coutumières selon un mode de transmission différent du mode de dévolution des titres *matai* aux *tamaitai*.

Les femmes qui possèdent des terres sont en petit nombre. Sur le registre des terres en propriété libre, moins de 80 hectares, sur un total de 11 100 hectares, sont portés au nom de femmes, toutes veuves et légataires de la propriété de leurs maris prédécédés. La plupart des femmes propriétaires à Apia et à proximité de la capitale se sont contentées de garder pour leur usage personnel les propriétés qui leur avaient été léguées mais d'autres ont loti et vendu à prix fort des parcelles de terres en propriété libre que leur rareté rend extrêmement onéreuses. Elles n'ont été qu'une ou deux comme la désormais légendaire Aggie Grey à savoir investir avec sagesse pour augmenter leur patrimoine foncier. Aujourd'hui, Aggie Grey est probablement la Samoane qui possède à titre privé la plus grande surface de terres du pays.

En conclusion, le droit d'une femme qui, au Samoa, a rang d'héritière *tamaitai*, sur la terre de son *aiga* (famille élargie) en vertu des titres *matai*, fait partie des droits coutumiers fondamentaux et a force obligatoire. Reconnu par l'*aiga* et par la loi, ce droit lui est acquis, qu'elle soit mère célibataire, divorcée, mariée à un étranger, célibataire ou encore en âge d'aller à l'école. Relevons aussi qu'en 1972, le Parlement du Samoa-Occidental a voté une loi interdisant d'aliéner la terre (*Non-Alienation of Lands Act*) en spécifiant les conditions que devaient obligatoirement remplir les étrangers pour être autorisés à acheter des terres privées ou les propriétaires absentéistes pour conserver les leurs. La même loi rappelle avec fermeté le principe de l'inaliénabilité des terres coutumières ou *aiga*.

Le plus important à noter ici est que le lien qui unit les femmes samoanes à la terre et détermine leur statut dans la société exerce une influence sur les responsabilités qu'elles assument dans le secteur des pêches au sein de la société samoane ainsi que sur la promotion du rôle des femmes dans les activités de pêche en zone rurale.

La question du rôle des femmes dans le développement du secteur des pêches, qui se pose dans tout le Pacifique Sud est d'une grande complexité. Il est évident que les rôles assumés par les femmes qui mènent des activités de pêche se trouvent inextricablement pris dans un écheveau de traditions, de coutumes et

d'espairs d'évolution sociale, et qu'une telle combinaison de facteurs peut sembler décourageante.

Projet aquacole

À l'époque où je menais mes recherches sur le rôle des femmes dans la société samoane, j'ai aussi participé à la réalisation d'un projet aquacole qui, par pure coïncidence, a démarré à Auala (Savaii) au moment même, mais indépendamment, de l'élaboration du plan de gestion des pêches. Le comité des femmes du village avait décidé de se lancer dans un projet aquacole qui permettrait d'améliorer l'approvisionnement en eau ainsi que l'alimentation des familles du village. Compte tenu du calendrier universitaire, je n'ai pu assister qu'aux derniers stades de la réalisation du projet. Ce qui suit est le rapport que j'ai rédigé sur la base de recherches documentaires et d'observations personnelles pour décrire le projet aquacole d'élevage de crevettes du village d'Auala.

Le cadre

Auala, qui compte environ 900 habitants, est un village de la côte ouest de Savaii, la plus grande des deux îles principales de Samoa. Vivant d'une économie de semi-subsistance, le village est propre, gai et pimpant. Il est doté d'un front de mer relativement peu étendu bordé par un récif d'environ 3 km de long.

Le système de chefferie faaSamoa

Les habitants du village, comme ailleurs au Samoa, vivent au sein de groupes familiaux élargis dans un système de chefferie où le chef de la famille (le *matai*) détient l'autorité sur les terres qu'il alloue au profit des membres de la famille.

En retour, ces derniers travaillent pour maintenir le prestige du titre familial. Les ressources naturelles placées sous l'autorité du conseil des chefs du village (*fono*) sont la propriété du village tout entier.

Ce système dit du *faaSamoa* confère au village une très forte autonomie de fonctionnement. Il présuppose la prise en charge de secteurs d'activité tels que la santé, l'éducation et les travaux d'infrastructure par les habitants du village qui comptent ainsi davantage sur eux-mêmes que sur le gouvernement pour satisfaire à leurs besoins dans ces domaines. Toutes les familles sont représentées au *fono* et au comité des femmes composé de 100 membres.

La santé a longtemps constitué la responsabilité première de ce comité qui, ces dernières années, est aussi devenu le principal prestataire de services d'éducation permanente et un centre de promotion de projets (élevage de poulets, accueil de touristes au village). Il est de tradition que les femmes deviennent membres de ce comité dès la fin de leur scolarité et retirent des

projets qui sont mis en œuvre aussi bien des bénéfices financiers qu'un surcroît de prestige sur le plan social.

Argent, eau et modernité

Au fil des ans, la situation économique s'est dégradée. La terre et les quelques possibilités de travail locales ne suffisaient plus à satisfaire aux besoins des familles. Il fallait de l'argent pour payer les frais de scolarité, acheter les semences, les engrais, les médicaments, le savon et le dentifrice et il n'existait guère de moyens de gagner de l'argent à Auala. Le marché était trop éloigné et les véhicules disponibles trop peu nombreux pour qu'une culture de rente soit envisageable à si petite échelle.

Depuis la construction d'une route parallèle au littoral, des familles ont quitté le bord de mer pour s'installer le long de la route afin de bénéficier des moyens de transport et des travaux d'adduction d'eau réalisés. Elles en sont venues très rapidement à dépendre d'une alimentation en eau sporadique et de médiocre qualité au lieu de continuer à s'approvisionner aux abondantes sources d'eau douce du site côtier qu'elles avaient quitté. Laissées à l'abandon, ces sources se sont polluées par manque d'entretien. Du fait de la mauvaise qualité de l'eau, des dermatoses et des maladies de la peau ont été observées chez les enfants du village.

Mise en place du projet d'élevage de crevettes

L'épuisement des stocks de poissons est devenu au fil des ans de plus en plus préoccupant pour les villageois, qui, d'autre part, n'appréciaient guère le poisson en boîte, considéré comme un médiocre produit de substitution. C'est alors qu'est née l'idée d'un projet aquacole qui a plu aux intéressés parce qu'il leur permettait non seulement de gagner de l'argent mais aussi de consommer du poisson frais. Sachant qu'il y avait une demande de poisson dans les villages voisins et même dans des marchés plus éloignés, les membres du comité des femmes ont délégué l'une d'entre elles en mission à la division des pêches dont les responsables se sont déclarés prêts à appuyer le projet si le comité décidait d'y donner suite.

Au cours du processus de consultation, certains ont formulé des réserves quant au goût du poisson d'eau douce, le goût de la crevette étant, en général, préféré à celui du *tilapia*. Certains craignaient aussi que le projet ne consomme trop d'eau douce. Le comité a sollicité le concours financier d'une organisation d'aide au développement qui a donné son accord au projet.

Le responsable de l'organisation sollicitée a souligné qu'un tel projet présenterait l'avantage de sensibiliser la population à l'importance de la nutrition et de lui donner la maîtrise de nouvelles techniques, et qu'il faudrait aussi apprendre aux villageois de nou-

velles recettes de cuisine afin de leur faire apprécier le goût du poisson d'eau douce.

Le groupe chargé de la planification du projet était composé d'une représentante du comité des femmes, d'un responsable de l'organisation d'aide au développement, d'agents du service des pêches et de moi-même, en tant que coordonnatrice bénévole et observatrice dans les derniers stades de la réalisation du projet. La forme donnée au projet a été celle d'un programme de formation d'une durée de deux ans comportant un enseignement théorique et un enseignement pratique. Tous les documents devaient être rédigés en samoan. Les séances de travaux pratiques, prévues à raison d'une séance par étape de formation, ont été organisées comme suit :

1. Repérage et préparation du site
2. Mise en route du projet d'élevage de crevettes
3. Adjonction de mulets
4. Le dilemme eau douce/eau de mer
5. Rapport d'activité : état d'avancement du projet.

Le comité des femmes a supervisé la mise en œuvre du projet mais a bénéficié de l'aide des hommes pour les plus gros travaux.

Repérage et préparation du site

Le comité des femmes a dressé une liste de tout ce qui pouvait servir sur place et réfléchi à la façon de l'utiliser. La population s'étant rendu compte que de nombreuses sources avaient été laissées à l'abandon et que certaines étaient même polluées, il a été décidé d'élever une clôture autour de la meilleure source pour la réserver à la consommation d'eau potable et à un usage domestique. Le comité a ensuite repéré une grande mare d'environ 137 mètres sur 9,1 mètres et 0,91 mètres de profondeur alimentée par deux sources d'eau douce. Située en-dessous du niveau de la mer, cette nappe d'eau douce en était protégée par un cordon de sable l'empêchant de se perdre dans l'océan; cependant, de l'eau de mer y pénétrait à marée haute. Pendant la saison des pluies, la montée des eaux provoquait le déversement de la mare dans l'océan.

Plein de détritus et mal entretenu, cette mare appartenait, ainsi que le terrain alentour, à une famille qui a rapidement compris tout l'intérêt du projet pour la communauté et a fait don de sa propriété au village.

Sept mois ont été nécessaires pour nettoyer la mare tandis que les responsables des services de vulgarisation en vérifiaient la teneur en oxygène, la salinité, la température et la présence de phytoplancton pour s'assurer du respect des proportions nécessaires à l'élevage des crevettes.

Un barrage de sacs de sable a été érigé en travers de l'embouchure pour empêcher la pénétration de l'eau

de mer, et les femmes se sont rendu compte que le site serait parfait pour y laver le linge et se baigner et qu'elles n'auraient plus besoin de remonter aux sources d'eau douce pour ce faire.

Il n'y aurait pas de risque pour les crevettes à condition d'utiliser du savon fabriqué localement. On a donc creusé un bassin réservé à la baignade, plus agréable que le site utilisé jusque là. Les habitants se sont mis très vite à préférer venir là plutôt qu'à se servir de l'eau du robinet chez eux.

Mise en route du projet d'élevage de crevettes

Le premier lot de crevettes est arrivé, mais a dû rester dans les bassins de la division des pêches pendant deux mois. Après la mise à l'eau, il a fallu attendre six mois avant de pouvoir commencer à récolter les crevettes. D'autres arrivages de lots reproducteurs étaient prévus au rythme d'un tous les trois mois en provenance de Fidji. Deux stages de 35 à 50 participants ont aussi été organisés et l'attention des stagiaires a été tout particulièrement attirée sur la nécessité de respecter les consignes suivantes :

- il continuait à être permis de nager dans l'étang;
- on pouvait laver du linge dans la zone réservée à cet usage mais seulement avec du savon fabriqué localement;
- il était interdit de jeter des ordures dans les bassins;
- il ne fallait pas pulvériser de 'Grammoxene' à proximité du bassin;
- il fallait suivre les instructions de la personne chargée de l'exploitation de l'étang.

Les membres du comité des femmes se sont réparti les tâches entre elles mais ont nommé une responsable de l'exploitation de l'étang, chargée de veiller à la bonne exécution du travail de routine.

Adjonction de mulets de mer

Une fois les crevettes mises à l'eau, l'agent de vulgarisation a émis l'idée que l'étang pourrait aussi servir de bassin pour des mulets de mer. Les crevettes coûtaient cher; les pertes étaient nombreuses et on avait aussi découvert qu'il ne s'agissait pas d'un stock reproducteur, qu'il aurait été illégal d'importer; en revanche, il était facile d'attraper, dans les mangroves adjacentes, de jeunes mulets dont la chair était préférée à celle des crevettes. En six mois, 3500 mulets ont été pêchés et remis à l'eau dans le bassin, les femmes ayant été formées à juger de leur qualité grâce à de simples tests de toucher manuel.

Pendant la même période, des agents nutritionnistes ont montré comment réaliser différentes recettes de cuisine. Ils ont aussi souligné qu'il fallait capturer les crevettes à la senne, pour n'attraper que les adultes dépassant une certaine taille.

Le dilemme eau douce/eau de mer

Le mullet n'a pas prospéré car le taux de salinité était trop faible dans le bassin. L'agent chargé de la vulgarisation a suggéré de mettre en place un tuyau équipé d'une valve unidirectionnelle pour amener l'eau de mer à un rythme contrôlé.

Il en est résulté un dilemme pour les femmes qui étaient enthousiasmées par la perspective d'élever du mullet mais qui appréciaient aussi beaucoup d'avoir de l'eau douce propre et claire pour y laver du linge et y baigner leurs enfants. À l'issue de longues discussions, les habitants du village ont finalement décidé de ne pas introduire d'eau de mer dans le bassin.

Bilan du projet

Le comité a procédé à deux récoltes de crevettes à ce jour; cependant, il lui faut résoudre les deux problèmes suivants s'il veut poursuivre le projet :

- trouver une autre espèce d'eau douce à élever, personne ne voulant manger les tilapias présents dans l'étang;
- aménager des petits bassins dans les cours d'eau de source à proximité du village et les réserver à la reproduction des crevettes, les importations étant trop coûteuses à long terme.

Évaluation du projet

- L'adjonction de crevettes à leur menu habituel a été appréciée par toutes les familles du village.
- Les membres du comité des femmes ont acquis les connaissances nécessaires pour faire progresser le projet et assurer un suivi régulier.
- Les femmes du comité et les villageois ont appris à s'occuper des sources naturelles d'alimentation en eau du village. La situation sanitaire pourrait en être améliorée.
- Les villageois sont encore plus conscients de la nécessité d'une responsabilité collective sur les biens de leur communauté. La formation qu'ils ont reçue leur a donné les moyens de faire des choix éclairés à cet égard.
- En réfléchissant aux effets du changement, ils se sont rendu compte que certains moyens modernes comme l'eau courante n'étaient pas nécessairement préférables aux solutions traditionnelles.

Pourquoi le projet a réussi ?

Trois facteurs ont joué un rôle essentiel dans la réussite du projet :

- Les membres du comité des femmes ont travaillé **ensemble**, des premiers stades de la planification au moment de la récolte et au-delà.

- Le comité des femmes, les agents de vulgarisation du service des pêches (en proposant les techniques à utiliser) et les responsables de l'organisation d'aide au développement (en ajoutant une dimension de formation au projet), ont travaillé de façon constructive et agi en concertation en tenant compte de toutes les opinions exprimées.
- Les femmes ont pris conscience des effets d'une mauvaise protection de l'environnement, par le biais d'un problème pratique, et prennent désormais soin des trous d'eau dont elles ont compris l'importance. Cette nouvelle attitude devrait aussi avoir une influence sur leur conception générale de la vie du village.

Observations

- Les femmes se sont réunies pour agir lorsqu'elles ont été confrontées à l'épuisement des ressources du village.
- Le soutien et le conseil apportés par les autorités ont eu une importance cruciale.
- Le projet a eu des répercussions bénéfiques imprévues sur la vie du village.
- L'aquaculture est une activité complexe qui doit être bien gérée et les femmes se sont révélées tout à fait capables d'assurer la supervision du projet, tout en accomplissant leurs autres tâches quotidiennes habituelles.

Les habitants du village d'Auala (comme ceux d'autres villages du Samoa) n'apprécient pas le goût du tilapia et ne l'ont pas véritablement intégré à leur régime alimentaire, malgré l'avis des responsables des pêches qui estiment que c'est l'une des meilleures espèces pour l'aquaculture. La patience et la compréhension des autorités sont les meilleurs gages de réussite pour l'avenir.

Solutions et évolution du projet

Afin de rétablir l'équilibre, d'effacer les injustices que les femmes ont pu connaître dans le passé et d'assurer le succès de leurs entreprises dans le secteur des pêches, il est essentiel de fonder les actions menées dans ce domaine sur les trois grands principes suivants : sensibilisation, intégration et soutien.

Sensibilisation : Les planificateurs et les agents de terrain doivent avoir été sensibilisés aux modes de pensée et aux méthodes de travail des populations locales, aux attitudes et habitudes traditionnelles et aux structures économiques et sociales existantes, en particulier au rôle que jouent les femmes. Ils doivent comprendre les besoins réels et perçus comme essentiels des populations que le projet a pour but de satisfaire. Ils doivent laisser les femmes participer au processus de décision : il n'y a pas de sensibilisation possible sans les femmes et les planificateurs doivent écouter ce qu'elles ont à dire.

Intégration : Les questions relatives au rôle des femmes ne doivent pas être traitées séparément dans le processus de planification. Elles doivent faire partie intégrante des stratégies régionales de développement et des directives énoncées par les autorités locales. Les programmes de développement s'adressant spécialement aux femmes ont tendance à accentuer leur marginalisation. Tout en leur étant spécifiques, les activités prévues pour les femmes doivent être conçues comme une partie d'un tout. L'objectif ultime est d'arriver à une intégration complète de toutes les activités de développement, mais il ne sera atteint que lorsque les femmes auront accédé à un statut de véritable égalité au sein de la société.

Soutien : Il faut accorder aux femmes le soutien administratif, technique et financier nécessaire dans leurs activités ménagères, économiques et sociales pour qu'elles puissent mieux gérer le temps dont elles disposent. Pour cela, on peut introduire des techniques qui leur permettent d'améliorer leur rendement sans déplacer leurs activités, ou leur procurer le matériel et la formation qui leur donneront accès à la modernité et au progrès.

Ce soutien peut être apporté sous diverses formes :

- recherches sur la mise au point de technologies améliorées de traitement du poisson ou sur la promotion d'entreprises gérées par des femmes dans des secteurs autres que la pêche;
- services bancaires et régimes de crédits;
- services de vulgarisation et de formation;
- améliorations à apporter pour faciliter l'exécution de tâches domestiques comme les corvées d'eau ou de bois;
- amélioration des services médicaux, des installations sanitaires et des logements;
- création de garderies;
- amélioration des méthodes de préparation et de cuisson des aliments;
- égalité des droits des femmes en matière de propriété foncière et autre.

Toute personne souhaitant mettre en place dans un village un projet d'activité rémunératrice avec les femmes ou à leur profit devra prendre en compte les autres facteurs qui exercent une influence sur leur vie. Pour assurer les meilleures chances de succès à un projet, il peut être nécessaire de porter attention à des questions comme les soins à donner aux enfants, l'assainissement et l'approvisionnement en eau. Il est donc indispensable de faire participer au processus de planification non seulement les experts des services des pêches mais aussi les conseillers en développement rural, les animateurs de jeunes et, le cas échéant, les agents de santé. Mieux intégré dans la communauté, un tel projet ne pourra que bénéficier de la prise en compte des principaux facteurs qui contribuent à la réussite ou à l'échec d'une entreprise.

Conclusion

Cette étude montre à l'évidence que les femmes samoanes continuent d'être exclues du processus de décision dans les actions menées pour développer les pêches en zone rurale. Il n'est nulle part fait mention dans le plan de gestion des pêches de la contribution que les femmes pourraient apporter à ce type d'activité ou à la protection et à la gestion des ressources marines à Auala. Il semblerait que cette attitude prévale dans la plupart des autres villages du Samoa. Le projet d'élevage de crevettes a cependant donné une preuve éclatante de la contribution essentielle des femmes au développement des activités de pêche et de la manière dont leur esprit d'initiative et leur action ont permis aussi bien de préserver l'environnement marin que de promouvoir l'économie locale et le bien-être des habitants du village. Leurs rôles leur étant dictés par le système du *fa'aSamoa* (comme nous l'avons vu dans la section sur les droits fonciers), les femmes ont de très grandes difficultés à passer outre les traditions, au

nom du changement et du développement. Avec l'aide des diverses organisations qui les soutiennent dans leurs efforts pour protéger l'environnement terrestre et marin du Samoa, elles ont cependant devant elles des perspectives prometteuses tant dans la promotion du secteur des pêches en zone rurale que dans toute action qu'elles décideraient de mener en faveur de l'environnement et dans les domaines social, économique et politique.



Une histoire de vers à l'odeur controversée

par Kelvin Passfield, Fishery and Environmental Resource Consultants Ltd,
PO Box 817, Rarotonga (îles Cook). Mél. : passfield@gatepoly.co.ck

Alors que je travaillais sur un projet de poisson séché à Tuvalu, j'ai pu observer un certain nombre de techniques de pêche plutôt inhabituelles, en particulier sur l'atoll de Nanumea, à l'extrême nord de l'archipel des Tuvalu, situé par 5,5° Sud et 176° Ouest. Utilisée par les femmes, cette technique ne cible en fait ni les poissons ni aucune autre espèce marine consommable mais des vers.

Les vers *ponu ponu* sont très prisés des habitants de Nanumea à cause de leur odeur. Les femmes les ramassent dans le sable à marée basse sur les plages du côté de l'océan. Pour ce faire, elles s'installent dans une zone sableuse intertidale de 15 à 30 cm de profondeur du côté exposé vers le large. Ensemble et debout, elles agitent leurs jambes dans un mouvement circulaire créant ainsi un petit courant tourbillonnaire. Le sable et, par conséquent, les *ponu ponu* qui y sont enfouis, se retrouvent en suspension dans l'eau de mer pendant quelques secondes. Les *ponu ponu* restent à la surface du sable lorsqu'il se redépote et sont alors faciles à prendre.

On les tue en les immergeant dans le pétrole ou dans du parfum bon marché mais on peut aussi les fumer pour les faire sécher. Ainsi préparés, ils servent à parfumer agréablement les colliers de fleurs que portent les habitants de l'île qui les ajoutent aussi, tou-

jours pour l'odeur, à l'huile de coco dont ils s'enduisent le corps et frictionnent leurs cheveux.

Ayant obtenu quelques échantillons de *ponu ponu* auprès d'un groupe de femmes, je les ai placés dans un flacon d'une solution d'alcool que je transporte toujours avec moi. Plus tard, je les ai envoyés pour identification à l'*Australian Museum* à Sydney. La réponse m'est parvenue ainsi libellée :

“Il ne s'agit pas de vers mais de membres de l'embranchement des Hémichordés, communément appelés vers “à gland”. Le passage dans votre lettre précisant qu'ils sont utilisés pour leur odeur agréable m'a particulièrement intéressée car ce n'était pas tellement le cas lorsque j'ai ouvert votre paquet ! Les tissus étaient toutefois en bon état, et nous avons pu les classer dans notre collection.”

Remerciements : Je tiens à remercier Tafito, Tagivasa et Lina qui sont toutes trois membres du centre des pêches de la communauté de Nanumea pour avoir bien voulu me procurer quelques *ponu ponu* et m'avoir donné des explications sur l'utilisation qui en était faite, ainsi que Kate Attwood, technicienne au département zoologie des invertébrés (*Australian Museum*), qui a identifié les *ponu ponu*.

Les membres du réseau “Femmes et pêche” axent leur action sur une bonne gestion des ressources marines

par Phillipa Teakel, coordinatrice du réseau

Le réseau “Femmes et pêche” a été créé à Fidji en 1992 par un groupe de femmes soucieuses de sensibiliser l’opinion à l’importance du rôle des femmes dans les activités de semi-subsistance fondées sur l’exploitation des ressources marines. Il s’est doté d’un conseil d’administration composé de femmes travaillant dans les secteurs des ressources marines, de l’environnement et de la promotion du rôle des femmes dans le développement. Les membres du réseau viennent de tous les horizons, il s’agit aussi bien de femmes qui exercent des activités de pêche que de chercheurs qui s’intéressent au rôle que les femmes jouent dans les communautés qui vivent des ressources marines. Les projets gérés par le réseau répondent à des besoins spécifiques exprimés par une communauté; certains prévoient des travaux de recherche et d’autres des activités pratiques au profit de femmes des zones rurales et côtières.

Les femmes et la gestion des ressources marines

En janvier 1998, le réseau “Femmes et pêche” a organisé un stage d’une semaine sur “*Les femmes et la gestion des ressources marines*” pour enseigner à des femmes, choisies parmi les membres d’associations féminines préalablement consultées, les techniques qui leur permettraient d’en former d’autres au sein de leurs communautés respectives. Le stage, axé sur la bonne gestion des ressources marines, visait des femmes qui avaient déjà exercé des responsabilités dans leur communauté. Vingt-deux participantes venues de Viti Levu, Lau, Gau et Rotuma y ont assisté. Le programme s’est articulé autour de deux objectifs:

1. Apporter des informations aux participantes sur les problèmes auxquels doivent faire face les femmes vivant dans des communautés côtières et étudier d’éventuelles solutions pour y porter remède.
2. Leur enseigner quelques techniques de formation des adultes pour les encourager à transmettre ces informations lorsqu’elles seront de retour dans leurs communautés.

Les deux premières journées ont été consacrées à des séances d’information animées par des professionnels de ce domaine. Ensuite, on eu lieu des discussions en petits groupes sur des thèmes retenus comme préoccupants : fonctions écologiques des coraux, des mangroves et des herbiers et principales menaces pesant

sur ces différents milieux; initiation aux méthodes de gestion intégrée du littoral; problèmes de gestion des déchets et solutions possibles; activités rémunératrices pour les femmes. L’éducation des adultes a constitué le thème de la troisième journée qui a été réservée à l’étude des méthodes à utiliser pour former les autres membres de la communauté.

Les femmes ayant déjà une expérience du travail socio-éducatif ont ainsi pu prendre connaissance de quelques autres techniques élémentaires de formation pédagogique. Au cours des deux dernières journées, des informations ont été données aux participantes pour les aider à trouver des solutions aux problèmes recensés en début de semaine. Des projets de plantation d’espèces ligneuses pouvant servir de bois de feu par exemple ont été étudiés et discutés; d’autres orateurs ont abordé des sujets comme l’écotourisme et ses effets, l’utilisation des herbes médicinales et la création d’activités rémunératrices telles que l’élevage de vers et la production d’agrumes.

À l’issue du stage, les participantes avaient beaucoup appris sur les enjeux et les grands problèmes qui se posent dans les communautés côtières. Quelques solutions pouvant être mises en application dans leurs régions respectives leur avaient été proposées et elles avaient aussi été initiées à des méthodes de formation pédagogique applicables à l’éducation des adultes qui pourraient leur servir à transmettre leurs connaissances lorsqu’elles seraient de retour dans leurs communautés.

Le stage a été extrêmement bénéfique et des réunions de suivi sont prévues dans le courant de l’année sur certains des thèmes étudiés.



Nouvelles d'ailleurs



Le secteur des pêches au Canada

Source : Rapport du Canada sur la conférence organisée par le Collectif international de mobilisation en faveur des pêcheurs qui s'est tenue au Sénégal du 9 au 18 juin 1996.
Préparé par Chantal Abord-Hugon, Maureen Larkin et Barbara Neis.

L'arrêt des activités de la pêche des poissons de fond et son effet sur les communautés et les femmes de Terre-Neuve

La cessation des activités liées à la pêche de la morue a laissé des centaines de communautés dans une situation dramatique sans solution économique de repli. Les pêcheurs et les ouvriers des usines de traitement du produit ont perdu leur emploi, et toutes les communautés entièrement dépendantes de ce type de pêche ont été touchées et plongées dans le plus profond désarroi par la fermeture des petites entreprises et des petits commerces liés à cette activité. C'est toute une région qui pâtit de la disparition de cette activité même si l'on a accordé beaucoup moins d'attention à ses retombées sur les femmes en particulier.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les femmes s'étaient fait une place dans le secteur des pêches : elles constituaient en effet 50 pour cent de la main d'œuvre salariée dans les usines de transformation du poisson et 12 pour cent dans les activités de pêche proprement dites. Elles avaient conquis leur indépendance financière et gagné en assurance. Parallèlement à sa décision de cesser toutes les activités liées à la pêche de la morue, le gouvernement mettait en œuvre des programmes de reconversion fondés sur les années de travail salarié accomplies.

Les femmes qui travaillaient dans le secteur de la pêche étaient à la fois moins payées et employées pendant un moins grand nombre d'heures : leurs droits à ces programmes s'en trouvaient diminués d'autant.

La mise en œuvre des programmes de reconversion est aussi très inégale puisque 60 pour cent des pêcheurs en bénéficient jusqu'à fin 1999, date de leur échéance, contre 10 pour cent seulement des femmes exerçant la même activité. Cinquante pour cent des employés de sexe masculin dans les usines de transformation du poisson y ont droit contre 27 pour cent des femmes travaillant dans ces mêmes usines.

Il est évident que les femmes qui continuent à assumer leurs rôles traditionnels de dispensatrices de soins dans leurs familles et leurs communautés supportent une grande partie des tensions nées de la crise. Les programmes mis en place par le gouvernement visent à diminuer de moitié le nombre de personnes employées dans le secteur des pêches. Les hommes et les jeunes gens quittent leurs communautés, laissant donc les femmes en assumer toutes les responsabilités. Cependant, en encourageant le départ de ces travailleurs, on n'a pas tenu compte de l'assise sociale et familiale de l'industrie de la pêche, et on ne fait qu'exclure encore davantage de femmes d'une participation directe aux activités de ce secteur.

Les femmes sont moins représentées que les hommes au sein des organisations et associations de pêcheurs et ont donc moins de moyens pour exercer une influence sur les décisions que prennent les autorités sur l'avenir de la pêche et des communautés de pêcheurs.

La mondialisation des marchés

La mondialisation des marchés a des effets à la fois positifs et négatifs sur la pêche dans l'Atlantique et l'impact en est différent sur la situation des hommes et celle des femmes.

Augmentation de la valeur des crustacés

La valeur des débarquements de langoustes et de crabes est en hausse, en raison de l'assez bonne stabilité de la ressource, mais surtout de la possibilité nouvelle d'accéder à des marchés plus axés sur les denrées de luxe, grâce à la mise en place d'infrastructures plus nombreuses de meilleure qualité pour les produits d'exportation. Cette hausse a eu des effets très positifs sur l'économie des communautés côtières qui dépendent de la vente de ces espèces.

Les femmes qui sont nombreuses à travailler dans les usines de transformation n'ont toutefois pas été parmi les bénéficiaires de ces retombées économiques favorables. Elles continuent à fournir une main-d'œuvre bon marché et leurs salaires ne reflètent pas la prospérité du marché des crustacés. Leur travail les expose à des problèmes de santé. Enfin, le marché des denrées de luxe tend à privilégier les produits vivants et non traités, ce qui réduit les possibilités d'emploi dans l'industrie de transformation.

Concentration économique

La mondialisation des marchés tend à faire de la pêche et de la transformation des produits de la pêche des activités à forte intensité de capital. Le nombre de petites industries familiales s'en trouve réduit d'autant. Dans ce contexte, les femmes fournissent une main-d'œuvre bon marché dans les usines de transformation des produits de la mer et celles d'entre elles qui ne sont pas syndiquées ne peuvent guère espérer améliorer leurs conditions de travail. Pour ce qui concerne la pêche proprement dite, les femmes jouent un rôle important (non chiffré) dans les entreprises familiales de pêche côtière. Que ces petites cellules familiales ne puissent plus exploiter les ressources halieutiques et ce sont les femmes, surtout, qui auront moins de chances de retrouver un emploi. Si les femmes n'ont plus accès ni à des activités de pêche ni à des emplois dans l'industrie de transformation, de nombreuses entreprises de pêche côtière ne seront plus viables. La concentration économique, la privatisation et l'épuisement des ressources menacent aussi l'accès des communautés côtières à la

pêche et à ses produits qui constituent d'importants compléments alimentaires pour les familles. Or les familles de Terre-Neuve ne sont plus autorisées à pêcher la morue, le saumon et plusieurs autres espèces à des fins d'autoconsommation.

Le rôle des femmes dans les associations de pêcheurs

Les femmes ne sont pratiquement pas représentées au sein des associations de pêcheurs. La première étape à franchir pour y être admise est de satisfaire aux conditions fixées par ces associations. Pour adhérer à la plupart des grandes associations de pêcheurs, il faut être propriétaire d'un bateau et détenir un permis de pêche. Bien que de plus en plus de femmes pêchent avec leurs maris, en particulier la langouste, elles sont toujours inscrites dans la catégorie des membres d'équipage et jamais dans celle des titulaires de permis. La plupart ne remplissent donc pas les conditions nécessaires pour devenir membres de plein droit d'une association de pêcheurs.

Au cours des dix dernières années, quelques organisations de femmes ont vu le jour mais elles ont peu d'adhérentes et sont à caractère extrêmement local. Les membres d'équipage peuvent cependant adhérer au Syndicat des pêcheurs marins (*Maritime Fishermen's Union* - MFU) à condition d'avoir été recrutés sur la base de la participation aux bénéfices à bord des navires sur lesquels ils pêchent. Quelques femmes seulement sont membres du Syndicat. Un autre obstacle est celui du coût. Les cotisations sont chères pour les rares femmes qui satisfont aux conditions nécessaires, surtout lorsque le ménage doit en verser deux. Le Syndicat de Terre-Neuve (*Newfoundland Union* - FFAW) accepte les employés à temps partiel et les membres d'équipage; mais les cotisations risquent de sembler particulièrement lourdes à ces catégories d'adhérents, surtout en période de fermeture de la pêche.

Environ 60 pour cent des travailleurs employés dans le secteur de la transformation sont des femmes. Dans les provinces maritimes, les travailleurs de la plupart des usines de transformation ne sont cependant pas syndiqués.

En conclusion, rares sont les moyens qui permettent aux femmes de se constituer en groupe organisé dans le secteur de la transformation des produits. Quoique les travailleurs de la plupart des usines de traitement du poisson soient syndiqués dans la province de Terre-Neuve, l'industrie de la transformation s'est beaucoup affaiblie à la suite de l'effondrement de la pêche des poissons de fond. Dans le secteur de la pêche, force est de reconnaître que les syndicats ont mis moins d'ardeur à défendre les droits de leurs adhérentes que ceux de leurs adhérents.

Le secteur de la pêche en Inde

Source : Rapport sur les tendances récentes du secteur de la pêche en Inde (1993-1996) pour la conférence organisée par le Collectif international de mobilisation en faveur des pêcheurs qui s'est tenue au Sénégal du 9 au 18 juin 1996.
Préparé par Aleyam et Nalini Nayak.

Rôle des femmes dans les associations de pêcheurs

Les associations de pêcheurs ne sont pas organisées de la même façon d'un État à l'autre. Certaines sont actives et bien structurées, d'autres pas du tout, de sorte que la participation réelle des membres revêt des caractéristiques bien différentes.

Quoique les femmes prennent part à des activités liées à la pêche dans tous les États du pays, il leur est rarement fait une place au sein des associations de pêcheurs. Celles-ci tendent à s'occuper principalement des problèmes que les pêcheurs, considérés comme producteurs de poissons, rencontrent à bord. L'homme ayant qualité de chef de famille, c'est lui qui, à toutes fins administratives, est seul considéré comme ayant le statut de travailleur. Tous les plans d'assistance et toutes les affectations budgétaires sont donc réalisées au nom des hommes, même dans le cas où ils accomplissent un travail productif avec la participation de toute la famille.

En général, les femmes se retrouvent en première ligne dès que les associations de pêcheurs ont à défendre les intérêts de leurs membres. Même lorsqu'elles jouent un rôle essentiel dans de tels conflits, elles n'ont pas de statut reconnu en tant que membres officiels, responsables ou parties prenantes au processus de décision.

Dans le Kerala, État du sud de l'Inde, par suite d'une action délibérément menée dans ce sens, les femmes ont été admises dans les organisations de pêcheurs de certains districts, sur un pied d'égalité avec les hommes. Dans d'autres districts où elles ont créé des associations séparées, ce sont les hommes qui désignent celles d'entre elles qui seront présentes aux comités de district. Elles sont alors placées sous l'autorité des hommes.

Il arrive aussi que les femmes s'organisent de façon autonome dans certaines localités du Kerala en bénéficiant, parfois, du parrainage d'un parti politique.

C'est souvent lorsqu'elles bénéficient de cette autonomie qu'elles se mobilisent pour défendre directement leurs intérêts en tant que travailleuses et en tant que groupe marginalisé en général. Ce sont elles qui se chargent des revendications touchant à la vie : logements, eau, installations sanitaires, infrastructures (santé et éducation).

Malgré l'active participation des femmes et la longue tradition d'actions de sensibilisation menées dans cet État pour promouvoir le rôle des femmes, il n'est pas facile de trouver à Kerala des femmes prêtes à assumer un rôle de décideur car les hommes n'aiment pas les voir à cette place. Les femmes qui pêchent ont du mal à se rendre disponibles pour des tâches administratives et les rares militantes qui mènent des actions de revendication sont constamment prises à partie par les dirigeants locaux qui leur mènent la vie dure.

Pourquoi les femmes n'ont-elles pas de place au sein des associations de pêcheurs ?

On peut attribuer à plusieurs raisons le fait que les femmes soient rarement membres des associations de pêcheurs en Inde.

Les associations de pêcheurs ne se distinguent généralement pas par leur largeur d'esprit et leur politique est le plus souvent à courte vue. Les travailleurs syndiqués demandent surtout des augmentations de salaires et davantage d'indemnités, autrement dit une plus grosse part du gâteau, tout comme les pêcheurs qui se sont battus pour avoir un meilleur accès à la ressource. Dans une certaine mesure, ces derniers se sont également préoccupés de la gestion de la ressource sans toutefois faire le rapprochement avec leur vie à terre dans leurs familles, et avec leur qualité de vie en général. Leur raisonnement est simple : davantage de poissons, davantage d'argent et, si possible, une vie meilleure. Certes, la pêche s'est révélée une activité rémunératrice mais n'a pas pour autant abouti à une amélioration des conditions de vie. Les villages de

pêcheurs restent très marginalisés sur le plan de l'infrastructure qui est insuffisante. Cette politique à courte vue résulte aussi du fait qu'on ne considère pas le travail des femmes comme important et qu'on pense qu'il ne contribue pas au développement du secteur de la pêche ni à celui de la famille et de la communauté. Cette attitude est tellement ancrée dans les esprits que même des femmes intelligentes et éduquées ne savent pas comment procéder pour que leurs intérêts soient pris en compte par les organisations de pêcheurs.

Par définition, si la femme d'un pêcheur ne prend pas part à une activité liée à la pêche, elle n'est pas acceptée en tant que pêcheur. En conséquence, même si elle passe de longues heures à aider son mari à se préparer pour une sortie en mer, et même si elle prend part aux actions de revendication, elle n'est officiellement pas acceptée en tant que membre de plein droit d'une organisation de pêcheurs.

Les hommes pensent souvent que leurs femmes n'ont rien à dire ou ne devraient pas faire entendre leur voix. Ils en arrivent à éviter les femmes qui ont leur franc-parler, à les mettre dans l'embarras par leurs questions ou à leur lancer des défis pour qu'elles perdent pied et abandonnent. L'éducation reçue et le conditionnement culturel donnent aux hommes et aux femmes des rôles fixés une fois pour toutes. Cette façon de voir les choses n'a évolué que récemment, tandis que les femmes faisaient lente-

ment leur entrée dans les affaires publiques, remettant ainsi en cause l'ancien ordre patriarcal. Si cette évolution encourage les femmes à assumer de nouveaux rôles sur le plan social, elle déstabilise les hommes et fait naître en eux un sentiment d'insécurité qui les rend plus agressifs.

Les femmes qui pêchent sont pour la plupart analphabètes et doivent assumer le triple fardeau de l'éducation des enfants, des tâches ménagères et de leur activité professionnelle. Il leur est donc très difficile de trouver le temps, un cadre spatial et un état d'esprit favorable pour militer et assumer des responsabilités au sein d'une organisation. Tant que les hommes n'aideront pas les femmes en prenant leur part des tâches ménagères, la liberté d'action des femmes sera compromise.

Les perversions sexuelles de plus en plus nombreuses rencontrées dans la société restreignent aussi la liberté de mouvement des femmes. Il est dangereux pour une femme de voyager seule ou de se promener le soir après le coucher du soleil. Même si les femmes souhaitent se mobiliser pour défendre activement leurs intérêts, elles voient donc à nouveau leur liberté de mouvement limitée par ce type de considérations.

Le SIRMIP est un projet entrepris conjointement par 5 organisations internationales qui s'occupent de la mise en valeur des ressources halieutiques et marines en Océanie. Sa mise en oeuvre est assurée par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), l'Agence des pêches du Forum du Pacifique Sud (FFA), l'Université du Pacifique Sud, la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) et le Programme régional océanien de l'environnement (PROE). Ce bulletin est produit par la CPS dans le cadre de ses engagements envers le SIRMIP. Ce projet vise



Système d'Information sur les Ressources
Marines des Îles du Pacifique

à mettre l'information sur les ressources marines à la portée des utilisateurs de la région, afin d'aider à rationaliser la mise en valeur et la gestion. Parmi les activités entreprises dans le cadre du SIRMIP, citons la collecte, le catalogage et l'archivage des documents techniques, spécialement des documents à usage interne non publiés; l'évaluation, la remise en forme et la diffusion d'information, la réalisation de recherches documentaires, un service de questions-réponses et de soutien bibliographique, et l'aide à l'élaboration de fonds documentaires et de bases de données sur les ressources marines nationales.